



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE CORREZE  
15 AVENUE HENRI DE BOURNAZEL – BP 239  
19012 TULLE CEDEX

Direction départementale  
des Finances publiques de Corrèze  
15 Avenue Henri de Bournazel  
BP 239 – 19012 TULLE CEDEX  
Téléphone : 05 55 20 08 38  
Mél. : ddfip19@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Claire-Marie HERMAND  
Téléphone : 05 55 20 50 07  
Télécopie : 05 55 20 50 48  
Réf. : RI-2021-42

Tulle, le 6 août 2021

#### ATTESTATION

Le correspondant des associations de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze atteste que :

L'association FABLAB19  
7 rue Jules Vallès  
19100 BRIVE LA GAILLARDE

satisfait aux conditions prévues aux articles 200-1 et 238 bis du Code Général des Impôts et est considérée comme un organisme d'intérêt général.

Il est précisé que les versements effectués par les particuliers au profit de l'association ouvrent droit, à condition que ces versements ne s'accompagnent d'aucune contrepartie tangible pour les personnes qui réalisent les versements, à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées ( article 200 du Code Général des Impôts ).

Cette attestation est valable au vu du fonctionnement actuel.

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Corrèze,

*Signé*

Claire-Marie HERMAND  
Inspectrice des Finances Publiques